

**2017:11:13**  
**(C.M. Art.**  
**424-425)**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petit-Saguenay tenue le 13<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2017, à 19 h 30, à l'endroit habituel des séances du conseil, à laquelle sont présents :

**(C.M.Art.147)**

Mesdames	Marina Gagné, sec.-trés. et dir. gén. Ginette Côté, conseillère Clara Lavoie, conseillère
Messieurs	Philôme La France, maire Jean Bergeron, conseiller Emmanuel Tremblay, conseiller Alain Boudreault, conseiller Alain Simard, conseiller

Sous la présidence de monsieur Philôme La France, maire.

## **ORDRE DU JOUR**

**(C.M. Art. 152)**

### **1. Ouverture de la séance**

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

### **3. Adoption des procès-verbaux avec dispense de lecture**

3.1 séance ordinaire du 2 octobre 2017

### **4. Lecture et adoption des comptes d'octobre 2017**

### **5. CORRESPONDANCE**

5.1 Maison Notre-Dame, demande d'appui financier

5.2 Conseil de Fabrique de Petit-Saguenay, billets spectacle Marie-Denise Pelletier coût : 35 \$

5.3 Revendication FQM-Gouv.Prov. et Féd.

### **6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

6.1 Autorisation signature MRC entente de services centre urgence 9-1-1-appel d'offres commun

6.2 Gaston Saucier avocat, offre de formation élus municipaux

- 6.3 Autorisation de signature pour entente intermunicipale MRC du Fjord gestion des boues de fosse septique
- 6.4 MRC du Fjord-du-Saguenay : nomination représentant Conseil de l'OMH Saguenay-Le Fjord
- 6.5 MRC du Fjord-du-Saguenay, acquisition de la plateforme Voilà! De PG Solutions
- 6.6 Changement de signataire Municipalité
- 6.7 Nomination signataire approbation factures
- 6.8 Nomination pro-maire
- 6.9 Carte de crédit Visa
- 6.10 Création de 5 commissions municipales, définition de leurs responsabilités et identification des responsables
- 6.11 Création de 2 comités de travail, définition de leurs responsabilités et identification des responsables
- 6.12 Désignation représentants Comité externe

## **7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, EAU POTABLE ET INCENDIE**

- 7.1 Pierre-Alexandre Gaudreault, Compagnon Certifié : offre de service compagnonnage Emmanuel Simard- eau potable

## **8. TRAVAUX PUBLICS**

- 8.1 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, résolution d'attestation de travaux effectués
- 8.2 Offre de déneigement chemin Camil Lavoie
- 8.3 Déneigement chemin Entre Ciel et Terre
- 8.4 Déneigement des stationnements
- 8.5 Déneigement chemin des Îles

## **9. URBANISME**

## **10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 10.1 Participation financière 2018 Trait-D'Union
- 10.2 Club de motoneige du Fjord et Station Mont-Édouard, souper-spectacle bénéfice 25 nov. coût 25 \$ (10 billets)
- 10.3 Les Perséides de la Vallée, demande de commandite
- 10.4 Jeunes Sportifs, demande d'aide financière
- 10.5 Bibliothèque, demande

## **11. VARIA**

## **12. Rapport des dossiers municipaux**

## **13. Période de questions**

## **14. Levée de l'assemblée**

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (C.M. Art. 158-159-201)**

La séance est ouverte à 19 h 30 par M. Philôme La France, maire de Petit-Saguenay. Mme Marina Gagné, secrétaire-trésorière et directrice générale, fait fonction de secrétaire de la séance.

**2. 2017:11:207 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR  
(C.M. Art. 152)**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Ginette Côté  
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** l'ordre du jour de la présente réunion du conseil municipal est adopté tel que lu.

**3.1 2017:11:208 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 OCTOBRE 2017  
(C.M. Art. 152)**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay  
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2017 est accepté dans sa teneur et forme avec dispense de lecture.

**4. 2017:11:209 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES  
(C.M. Art. 83-176.5-204)**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay  
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Petit-Saguenay, Marina Gagné, à effectuer le paiement des comptes du mois, et autorise les déboursés tel que présenté, au montant total de **20 395.29 \$** pour l'année financière **2017**, le tout préalablement vérifié et paraphé par le maire, M. Philôme La France, et la conseillère Mme Ginette Côté.

**QU'** une liste des comptes a été déposée et est disponible aux archives dans les filières comptes fournisseurs.

**5. CORRESPONDANCE**

**5.1 2017:11:210 AIDE FINANCIÈRE MAISON NOTRE-DAME DU  
SAGUENAY 100 \$ (C.M. Art. 8 par.2-83-204)**

---

**CONSIDÉRANT** que la Maison Notre-Dame du Saguenay sollicite un appui financier pour continuer à donner à tous les malades la meilleure qualité de soins possibles et de les préparer à faire face à l'inévitable;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal désire encourager cet organisme;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté  
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal accorde une aide financière de 100 \$ (Ch. 5193) à la Maison Notre-Dame du Saguenay pour l'année 2017.

**5.2 2017:11:211 ACHAT 4 BILLETS SPECTACLE BÉNÉFICE FABRIQUE  
PETIT-SAGUENAY 140 \$ (C.M. Art. 8 par.2-83-204)**

---

**CONSIDÉRANT** que la Fabrique de Petit-Saguenay organise un spectacle bénéfice de Marie-Denise Pelletier le 1<sup>er</sup> décembre prochain au profit de de la réfection du toit de l'église, au coût de 35 \$ du billet;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal désire encourager cet organisme;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard  
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal achète 4 billets pour un total de 140 \$ (Ch. 5192) pour le spectacle bénéfice de la Fabrique de Petit-Saguenay.

**5.3 2017:11:212 REVENDICATIONS F.Q.M. AUPRÈS GOUVERNEMENTS  
PROVINCIAL ET FÉDÉRAL (C.M. Art. 83)**

---

**CONSIDÉRANT** que la Fédération des Municipalités du Québec demande à ses municipalités membres de dresser une liste de leurs priorités pour les prochaines revendications de la F.Q.M. auprès du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie  
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay informe la F.Q.M. de ses priorités pour les revendications 2018 avec les deux instances de gouvernement, à savoir :

**Gouvernement du Québec :**

- Majorer l'aide aux municipalités dévitalisées
- Majorer les investissements en voirie locale
- Augmenter les efforts de promotion touristique à l'internationale

**Gouvernement du Canada :**

- Démocratiser les programmes en matière d'accès à internet haute vitesse
- Adopter une stratégie de développement des quais et des activités nautiques
- Augmenter les transferts dans le cadre de la taxe d'accise sur l'essence

## **6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **6.1 2017:11:213 CENTRE D'URGENCE 9-1-1 / SIGNATURE ENTENTE POUR LE DÉPÔT D'UN APPEL D'OFFRES COMMUN (C.M. Art. 83)**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de s'assurer de maintenir les services d'un centre d'urgence 9-1-1 en vertu des articles 52.1 et suivants de la Loi sur la sécurité civile;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu que ce centre d'urgence possède un certificat de conformité valide et délivré par le ministère de la Sécurité publique en vertu du Règlement sur les normes, les spécifications et les critères de qualité applicables aux centres d'urgence 9-1-1 et à certains centres secondaires d'appel d'urgence;

**CONSIDÉRANT** qu'il est essentiel que ce centre d'urgence 9-1-1 fournisse une répartition secondaire des appels basée sur la norme NFPA 1221 ;

**CONSIDÉRANT** que la présente démarche est effectuée en conformité avec le schéma de couverture de risques en sécurité incendie adopté par le conseil de la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay ;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Saint-Honoré et les municipalités de Petit-Saguenay, L'Anse-Saint-Jean, Rivière-Éternité, Saint-Félix-D'Otis, Femand-et-Boileau, Saint-David-de-Falardeau, Saint-Ambroise, Saint-Charles-de-Bourget, Farouche, Bégin, Saint-Fulgence et Sainte-Rose-du-Nord et la MRC-du-fjord-du-Saguenay désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente pour le dépôt d'un appel d'offres commun ;

**CONSIDÉRANT** que le projet d'entente pour le dépôt d'un appel d'offres commun soumis prévoit la délégation du pouvoir à la MRC-du-fjord-du-Saguenay afin de présenter une demande d'appel d'offres durant l'année 2017 et que l'acceptation d'une soumission par la MRC-du-Fjord-du-Saguenay liera les parties signataires de cette entente envers le soumissionnaire retenu ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder avec un appel d'offres commun afin de conclure une entente de services avec un centre d'urgence 9-1-1.

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Saint-Honoré et les municipalités de Petit-Saguenay, L'Anse-Saint-Jean, Rivière-Éternité, Saint-Félix-D'Otis, Femand-et-Boileau, Saint-David-de-Falardeau, Saint-Ambroise, Saint-Charles-de-Bourget, Farouche, Bégin, Saint-Fulgence et Sainte-Rose-du-Nord désirent déléguer leurs pouvoirs à la M.R.C. afin de présenter l'appel d'offres ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay  
APPUYÉ PAR M. Ginette Côté**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal autorise la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay à procéder à l'appel d'offres commun et de conclure une entente de services avec le centre d'urgence 9-1-1.

**QUE** Mme Marina Gagné, secrétaire-trésorière et directrice générale, est autorisée à signer l'entente pour le dépôt d'un appel d'offres commun- Centre d'urgence 9-1-1, pour et au nom de la municipalité de Petit-Saguenay.

**6.2 2017:11:214 FORMATION NOUVEAUX ÉLUS ET PROJET LOI 122  
(C.M. Art. 83-204, LÉDMM Art. 15)**

---

**CONSIDÉRANT** que l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LÉDMM) indique que tout membre d'un conseil d'une municipalité qui n'a pas déjà participé à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale doit, dans les six mois du début de son mandat, participer à une telle formation.

**CONSIDÉRANT** que les Avocats Gaudreault, Saucier, Simard s.e.n.c. offrent une séance de formation pour les nouveaux élus (2 heures) suivi d'une formation sur le projet de loi 122 (1 heure) à l'automne 2017;

**CONSIDÉRANT** que cette formation est incluse dans l'entente de service et que seuls les frais de déplacement seront facturés;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie  
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil a municipalité de Petit-Saguenay accepte l'offre des Avocats Gaudreault, Saucier, Simard s.e.n.c. pour la formation des nouveaux élus et projet de loi 122 et défrayera les frais de déplacement sur présentation de facture.

**6.3 2017:11:215 RÉSOLUTION ANNULÉE**

Voir résolution 2017:06:145

**6.4 2017:11:216 NOMINATION REPRÉSENTANT CONSEIL DE L'OMH  
SAGUENAY-LE-FJORD (C.M. Art. 83)**

---

**CONSIDÉRANT** que la MRC du Fjord-du-Saguenay et ses municipalités ont décidé de regrouper les offices municipaux d'habitation de son territoire avec l'Office municipal de Saguenay afin de créer l'Office municipal d'habitation de Saguenay-Le-Fjord;

**CONSIDÉRANT** que dans la nouvelle entité regroupée, deux membres du milieu socioéconomique de la MRC siègent au conseil d'administration de l'office regroupé;

**CONSIDÉRANT** que la MRC procède à un appel de candidatures en passant par les municipalités qui recommandent par résolution la candidature d'un ancien membre du conseil d'administration de son office d'habitation;

**CONSIDÉRANT** que la MRC analysera les candidatures reçues et nommera deux représentants, soit un de la couronne Nord et un du Bas-Saguenay;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté  
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal demandera des candidatures aux anciens membres du conseil d'administration de l'Office municipal de Petit-Saguenay et en soumettra une à la MRC du Fjord-du-Saguenay si elle en reçoit.

**6.5 2017:11:217 PLATEFORME VOILA! MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
(C.M. Art. 83-204)**

---

**CONSIDÉRANT** que la MRC du Fjord-du-Saguenay a fait l'acquisition de la plateforme Voilà! de PG Solutions pour toutes les municipalités de la MRC;

**CONSIDÉRANT** que cette plateforme permettra de se distinguer dans le service aux citoyens en offrant les services Internet suivants :

Fil de nouvelle  
Calendrier  
Gestionnaire de contenu  
Taxation  
Voilà Permis  
Voilà Mobile

**CONSIDÉRANT** que les frais d'hébergement annuel seront assumés par la MRC pour les trois premières années (7000 \$ par an), pris à même le Fond Péribonka régional

**CONSIDÉRANT** qu'après trois ans les frais d'hébergement seront partagés entre toutes les municipalités et territoires non organisés;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard  
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Boudreault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** la municipalité de Petit-Saguenay approuve l'acquisition de la plateforme Voilà de PG Solutions et s'engage à payer sa partie des coûts d'hébergement après les 3 premières années d'opération.

**6.6 2017:11:218 DÉLÉGATION DE SIGNATURES (C.M. Art. 83)**

---

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal doit autoriser deux (2) personnes pour signer les documents nécessaires à la bonne administration de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie  
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

- QUE** M. Philôme La France, maire, et Mme Marina Gagné, secrétaire-trésorière et directrice générale, soient et sont autorisées à signer, pour et au nom de la municipalité de Petit-Saguenay tous les documents à la Caisse Desjardins du Bas-Saguenay, ainsi que tous les autres documents nécessaires au bon fonctionnement de la municipalité.
- QUE** Mme Ginette Côté, conseillère, soit et est autorisée par le conseil à signer en l'absence du maire, pour et au nom de la municipalité de Petit-Saguenay.
- QUE** M. Julien Lavoie, adjoint administratif, soit et est autorisé par le conseil à signer en l'absence de la secrétaire-trésorière et directrice générale, pour et au nom de la municipalité de Petit-Saguenay.

**6.7 2017:11:219 VÉRIFICATION DES FACTURES (C.M. Art. 83)**

**CONSIDÉRANT** que la vérification des factures doit être faite pour le paiement des comptes mensuels;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard  
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

- QUE** M. Philôme La France, maire, et Ginette Côté, conseillère, soient et sont autorisés par le conseil à vérifier et parapher les factures du mois.

**6.8 2017:11:220 MAIRE SUPPLÉANT – GINETTE CÔTÉ (C.M. Art. 83-116)**

**CONSIDÉRANT** que le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay  
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

- QUE** madame Ginette Côté, conseillère, est nommée par le conseil municipal comme mairesse suppléante.
- QUE** ce mandat demeure valide tant que la présente résolution ne soit remplacée.



**6.9 2017:11:221 DEMANDE NOUVELLE CARTE DE CRÉDIT POUR NOUVEAU MAIRE ET AUGMENTATION LIMITE DE CRÉDIT (C.M. Art. 83)**

---

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de faire une demande de carte de crédit VISA Desjardins Affaires pour le nouveau maire élu;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de demander l'annulation des anciennes cartes de crédit non utilisées;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire augmenter la limite des cartes de crédit à 10 000 \$, soit 5000 \$ pour le maire et 5000 \$ pour la directrice générale;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie  
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal autorise madame Marina Gagné, secrétaire-trésorière et directrice générale, à faire la demande pour une nouvelle carte VISA Desjardins Affaires, au nom du nouveau maire élu, M. Philôme La France.

**QUE** la municipalité de Petit-Saguenay demande l'annulation des cartes de crédit au nom de M. Jérôme Bouchard et Mme Ginette Côté.

**QUE** la municipalité demande l'augmentation de la limite de crédit à 10 000 \$, soit 5000 \$ pour chacune des cartes.

**6.10 2017:11:222 CRÉATION DE 5 COMMISSIONS ET 2 COMITÉS DE TRAVAIL ET DÉFINITION DE LEURS RESPONSABILITÉS ET IDENTIFICATION DES RESPONSABLES (C.M. Art. 83)**

---

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal désire créer des commissions et des comités qui seront composés d'élus, de fonctionnaires municipaux et, dans certains cas, de citoyens. Ils auront pour mandat d'assurer la surveillance de l'administration des divers départements pour lesquels ils sont respectivement nommés et d'administrer des affaires qui peuvent leur être déléguées par règlement ou résolution.

**CONSIDÉRANT** que les commissions et comités n'ont pas pouvoirs décisionnels, mais ils formulent des recommandations au conseil municipal. Tous ces comités se réunissent au moins une fois à tous les deux mois. La fréquence des réunions varie au besoin. Les séances des commissions et des comités ne sont pas ouvertes au public et ne sont pas diffusées.

**CONSIDÉRANT** que le maire est membre par défaut de toutes les commissions et de tous les comités. Par le fait même, il peut assister à toute réunion lorsqu'il le juge nécessaire et doit être tenu informé des travaux de tous les comités et de toutes les commissions.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté  
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal crée 5 commissions et 2 comités de travail, qui auront le mandat et les représentants suivants :

**COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE, DES FINANCES ET DES RESSOURCES HUMAINES**

Cette commission formule des recommandations au Conseil en matière de gestion financière et administrative de la ville et en matière de développement des ressources humaines. C'est cette commission qui prépare le budget et qui assure la gestion des ressources humaines.

**Projets prioritaires :**

- Proposer une réforme de la fiscalité
- Évaluer l'ensemble des postes budgétaires et l'utilisation efficace des fonds publics
- Préparer le budget annuel
- Coordonner la préparation du plan triennal d'immobilisation
- Rédiger une politique de gestion des ressources humaines
- Maintenir à jour un calendrier des programmes de subvention
- Procéder à l'évaluation de tous les contrats en sous-traitance
- Procéder à l'évaluation de tous les employés de la municipalité
- Préparer des budgets d'heures pour les employés
- Planifier la retraite de Marina Gagné et d'Octave Lavoie
- Planifier l'embauche d'un directeur du développement à temps plein
- Planifier le congé de maternité de Mireille Lavoie

**Membres élus :**

Philôme La France, président  
Alain Simard, vice-président  
Alain Boudreault, membre

**Membres consultatifs – volet administratif :**

Marina Gagné, directrice générale  
Lisa Houde, adjointe administrative et responsable de la vie communautaire

**COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Cette commission assure la planification du développement du territoire. Elle propose au Conseil des politiques et des projets qui respectent les principes du développement durable. Elle se penche également sur les projets d'aménagements des espaces publics. Cette commission est un Comité consultatif d'urbanisme (CCU) avec un mandat élargi.

**Projets prioritaires :**

- Réviser la politique d'aide aux entreprises
- Préparer une politique de développement durable
- Préparer un plan de revitalisation du cadre bâti et un programme d'aide financière à la rénovation résidentielle
- Préparer un plan de développement domiciliaire et de villégiature
- Finaliser le projet de réaménagement du quai
- Planifier les travaux d'aménagement des parcs et les travaux d'embellissement

**Membres élus :**

Jean Bergeron, président  
Clara Lavoie, vice-président  
Ginette Côté, membre

**Membres consultatifs – volet administratif :**

André Simard, directeur du développement

Mireille Lavoie, inspectrice en bâtiment et contremaitre municipale

**Membre consultatif – volet citoyen :**

1 citoyenne ou 1 citoyen à déterminer

**COMMISSION DES LOISIRS, DES SPORTS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

Cette commission supervise le développement des sports, des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. Elle assure le suivi des actions en faveur des familles et des aînés, ainsi que celles favorisant les saines habitudes de vie. C'est elle qui reçoit toutes les propositions et les requêtes en provenance des organismes communautaires.

**Projets prioritaires :**

- Assurer la pérennité du Symposium des villages en couleurs et appuyer son développement
- Appuyer le développement et le rayonnement de l'école du Vallon
- Appuyer le développement des événements existants et l'organisation de nouveaux événements
- Appuyer la mise en œuvre du projet de résidence d'artistes
- Préparer une stratégie de développement des activités de plein air
- Proposer une politique d'accessibilité des salles publiques pour les organismes

**Membres élus :**

Alain Simard, président

Ginette Côté, vice-présidente

Clara Lavoie, membre

**Membres consultatifs – volet administratif :**

Lisa Houde, adjointe administrative et responsable de la vie communautaire

**Membre consultatif – volet citoyen :**

1 citoyenne ou 1 citoyen à déterminer

**COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES PUBLICS**

Cette commission prépare des propositions pour améliorer la sécurité incendie, la sécurité publique, les transports, le service d'eau potable et le service de traitement des eaux usées.

**Projets prioritaires :**

- Préparer un projet pour assurer l'accès à internet haute vitesse partout sur le territoire habité
- Planifier les investissements en matière de voirie, d'eau potable et d'eaux usées
- Mettre à jour le plan d'intervention d'urgence
- Proposer de nouvelles traverses piétonnières sur la route 170
- Préparer un projet pour améliorer l'éclairage des rues
- Préparer une politique de déneigement et d'entretien des routes
- Évaluer les options pour loger les personnes âgées sur le territoire

**Membres élus :**

Alain Boudreault, président

Emmanuel Tremblay, vice-président

Clara Lavoie, membre

**Membres consultatifs – volet administratif :**

Mireille Lavoie, inspectrice en bâtiment et contremaitre municipale

**Membre consultatif – volet citoyen :**

1 citoyenne ou 1 citoyen à déterminer

**COMMISSION DE LA DÉMOCRATIE, DE LA PARTICIPATION CITOYENNE ET DE LA GOUVERNANCE**

Cette commission supervise le travail de la municipalité en matière de diffusion de l'information, de consultation des citoyens et d'évaluation du travail des élus. C'est elle qui s'assure de la transparence de la municipalité et du respect des règles d'éthique.

**Projets prioritaires :**

- Proposer un code d'éthique au Conseil
- Rédiger une politique de consultation citoyenne
- Adopter le mode de fonctionnement du budget participatif
- Superviser la diffusion de l'information aux citoyens
- Préparer une assemblée citoyenne annuelle pour présenter le bilan de l'action municipale et évaluer le travail du Conseil
- Évaluer annuellement le fonctionnement des commissions, des comités et du Conseil

**Membres élus :**

Ginette Côté, présidente

Jean Bergeron, vice-président

Alain Boudreault, membre

**Membres consultatifs – volet administratif :**

Marina Gagné, directrice générale

André Simard, directeur du développement

**Membre consultatif – volet citoyen :**

1 citoyenne ou 1 citoyen à déterminer

**COMITÉ DE COORDINATION**

Ce comité assure la coordination du travail de toutes les commissions et de tous les comités. C'est lui qui s'assure que les informations requises sont disponibles pour la bonne marche des différents comités.

**Mandats :**

- Faire le suivi bimensuel des différents dossiers en cours dans les comités et les commissions
- Superviser le travail de soutien apporté par les fonctionnaires municipaux aux comités et aux commissions

**Membres élus :**

Philôme La France, président

Ginette Côté, vice-présidente

**Membres consultatifs – volet administratif :**

Marina Gagné, directrice générale

André Simard, directeur du développement

Lisa Houde, adjointe administrative et responsable de la vie communautaire

Mireille Lavoie, inspectrice en bâtiment et contremaitre municipale

**QUE** les membres du conseil sont délégués sur les comités régionaux et locaux suivants :

### **COMITÉS RÉGIONAUX**

**Comité de concertation du Bas-Saguenay :**

Représentant maire : Philôme La France

Représentant conseiller : Ginette Côté

**Régie intermunicipale en sécurité incendie du Fjord :**

Représentant maire : Philôme La France

Représentant conseiller : Emmanuel Tremblay

### **COMITÉS LOCAUX**

**Comité ad hoc sur le 100e anniversaire de la municipalité :**

Représentants : Jean Bergeron et Alain Simard

**Comité d'embellissement :**

Représentants : Ginette Côté et Alain Boudreault

#### **6.11 2017:11:223 ABOLITION REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX SUR CERTAINS COMITÉS (C.M. Art. 83)**

**CONSIDÉRANT** que le conseil désire retirer la représentation municipale au sein de conseil d'administration de certains comités ou organisations;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté  
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** la municipalité de Petit-Saguenay avise les comités et organisations suivantes qu'elle cessera de siéger sur leur conseil d'administration :

- Comité de développement économique de Petit-Saguenay (CDE)
- O.T.J. de Petit-Saguenay
- Société de gestion du Village Vacances Familles Saint-Étienne
- Association de la rivière Petit-Saguenay
- Table jeunesse du Bas-Saguenay

**QUE** les règlements généraux de ces organisations devront être modifiés en conséquence, s'il y a lieu.

## **7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, EAU POTABLE ET INCENDIE**

#### **7.1 2017:11:224 MANDAT COMPAGNONNAGE TRAITEMENT D'EAU SOUTERRAINE ET DISTRIBUTION (C.M. Art. 83-204)**

**CONSIDÉRANT** que M. Emmanuel Simard, employé municipal, suivra sa formation théorique en Traitement d'eau souterraine sans filtration et réseau de distribution (OTUND);

**CONSIDÉRANT** que le compagnonnage sur le terrain constitue un prérequis essentiel à l'obtention du certificat de qualification émis par Emploi-Québec;

**CONSIDÉRANT** M. Pierre-Alexandre Gaudreault, consultant, de Gestion des eaux PA Gaudreault, offre ses services pour le compagnonnage de M. Simard, pour un montant forfaitaire de 2 125 \$ plus taxes;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard  
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte l'offre de Gestion des eaux PA Gaudreault, pour le compagnonnage de M. Emmanuel Simard, nécessaire pour l'obtention de son certificat de qualification en Traitement d'eau souterraine sans filtration et réseau de distribution (OTUND), pour un montant forfaitaire de 2 125 \$ plus les taxes.

## **8. TRAVAUX PUBLICS**

### **8.1 2017:11:225 APPROBATION FINALE TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CHEMINS MUNICIPAUX DEMANDE SUBVENTION MTQ 55 000 \$ (C.M. Art. 83)**

---

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a reçu confirmation d'une subvention au montant de **15 000 \$** en date du 12 juillet 2017 de monsieur Laurent Lessard, ministre des Transports du Québec, et de **40 000 \$** en date du 24 juillet 2017 de monsieur Laurent Lessard, ministre des Transports du Québec, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2017-2018;

**CONSIDÉRANT** que les travaux d'amélioration du chemin des Chutes et du chemin Saint-Louis sont finalisés et qu'il y a lieu d'effectuer la demande de paiement au ministère des Transports;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay  
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay approuve les dépenses des travaux d'amélioration des chemins des Chutes et Saint-Louis, exécutés conformément aux stipulations du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, pour une dépense totale de 55 422.00 \$ incluant les taxes :

**QUE** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**QUE** la municipalité de Petit-Saguenay demande la subvention de 55 000 \$, telle que promise par le ministre des Transports du Québec, monsieur Laurent Lessard en date du 12 et 24 juillet 2017.

**8.2 DÉNEIGEMENT DU CHEMIN CAMIL-LAVOIE**

Item remis à la prochaine séance.

**8.3 2017:11:226 CONTRAT DÉNEIGEMENT CHEMIN ENTRE-CIEL-ET-TERRE 1 AN 1300 \$ (C.M. Art. 83-204)**

**CONSIDÉRANT** que l'entreprise Vie cosmétiques naturels a fait la demande pour renouveler le contrat de déneigement du chemin Entre-Ciel-Et-Terre pour la saison hivernale 2017-2018;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard  
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal renouvelle le contrat de déneigement du chemin Entre-Ciel-Et-Terre 2017-2018 à l'entreprise Vie cosmétiques naturels pour un montant de 1300 \$ payable en 3 versements de 433.00 \$ les 15 décembre 2017, 15 février 2018 et 15 avril 2018.

**QUE** les paiements sont conditionnels à ce que les travaux de déneigement soient réellement effectués et la municipalité de Petit-Saguenay peut mettre fin à cette entente en tout temps.

**8.4 2017:11:227 CONTRAT 3 ANS DÉNEIGEMENT COURS ÉDIFICE, CASERNE, STATION EAU POTABLE, STATIONS DE POMPAGE ET BASSINS ÉPURATION (C.M. Art. 83)**

**CONSIDÉRANT** que tous les contrats de déneigement des stationnements et chemin d'accès des propriétés de la municipalité sont échus et qu'il y a lieu de les renouveler;

**CONSIDÉRANT** qu'Yves Houde a fait des offres sur 3 et 5 ans pour le déneigement de tous les stationnements et chemins d'accès.

**EN CONSÉQUENCE:**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard  
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal accepte l'offre de Yves Houde pour les déneigements des stationnements et chemins d'accès suivants :

- Édifice municipal et éco-centre
- Caserne/garage municipal
- Station eau potable
- Postes de pompage P1, P2 et P3
- Bassins d'épuration incluant sablage de la côte au besoin

Pour une durée de 3 ans selon le tableau suivant (incluant les taxes) :

2017-2018	4139.10 \$
2018-2019	4553.01 \$
2019-2020	5008.31 \$

**QUE** le paiement se fera en 3 versements égaux par saison à savoir les 15 décembre, 15 février et 15 avril.

#### **8.5 DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DES ÎLES**

Item remis à la prochaine séance.

#### **8.6 2017:11:228 DÉNEIGEMENT RUE EUGÈNE-MORIN 2017-2018 1000 \$ (C.M. Art. 83-204)**

**CONSIDÉRANT** que les résidents de la rue Eugène-Morin, situé entre le numéro civique 52 et le Club des Messieurs ont fait une demande que cette partie de la rue soit déneigée par la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal désire plutôt leur accorder une aide financière pour défrayer une partie du coût de leur contrat de déneigement avec l'entrepreneur Yves Houde;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard  
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay accorde une aide financière de 1000 \$ pour le déneigement de la partie non urbaine de la rue Eugène-Morin pour la saison 2017-2018.

**QUE** le montant sera versé directement à Yves Houde sur présentation de facture.

#### **8.7 2017:11:229 CONTRAT DÉNEIGEMENT CÔTE DIDAS CÔTÉ NIL CÔTÉ 60\$/H (C.M. Art. 83-204)**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité entretient la côte Didas Côté pendant l'hiver;

**CONSIDÉRANT** que M. Nil Côté offre encore ses services pour effectuer le déneigement et le sablage au coût de 60 \$ de l'heure;

**EN CONSÉQUENCE:**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard  
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**



- QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay les services de M. Nil Côté pour le déneigement de la côte Didas Côté pour la saison 2017-2018 au taux horaire de 60 \$ / heure.
- QUE** M. Tremblay sera payé mensuellement sur présentation de factures.
- QUE** que la municipalité peut mettre fin au contrat en tout temps si elle n'est pas satisfaite du travail effectué.

## 9. URBANISME

## 10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

### 10.1 2017:11:230 DEMANDE DE FINANCEMENT LE TRAIT D'UNION 2018 (C.M. Art. 8 par.2-83)

---

**CONSIDÉRANT** que le journal le Trait d'Union a transmis aux 4 municipalités du Bas-Saguenay une demande de financement pour l'année 2018, les montants demandés sont en partie à parts égales entre chaque municipalité et en partie au prorata de la population, à savoir:

Rivière-Éternité	: 2500 \$
<b>Petit-Saguenay</b>	<b>: 2800 \$</b>
Saint-Félix-d'Otis	: 3225 \$
L'Anse-Saint-Jean	: 3400 \$

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal désire continuer à encourager cette initiative locale;

**EN CONSÉQUENCE:**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron  
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

- QUE** la municipalité de Petit-Saguenay accorde une subvention de 2800 \$ au journal le Trait d'Union.
- QUE** cette subvention sera versée au cours de l'année financière 2018 et conditionnelle à l'acceptation par les trois autres municipalités des montants respectifs demandés.

### 10.2 2017:11:231 ACHAT 2 BILLETS SOIRÉE-BÉNÉFICE CLUB DE MOTONEIGE DU FJORD 50 \$ (C.M. Art. 8 par.2-83-204)

---

**CONSIDÉRANT** que le Club de motoneige du Fjord organise un super-spectacle bénéfique le 25 novembre 2017 à la Station du Mont-Édouard au coût de 25 \$ du billet;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire encourager cette activité;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay  
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal achète 2 billets pour un total de 50 \$ (Ch. 5191) pour l'activité bénéfice du Club de motoneige du Fjord pour la saison 2017-2018.

**10.3 2017:11:232 COMMANDITE LES PERSÉIDES DE LA VALLÉE 200 \$  
(C.M. Art. 8 par.2-83-204)**

---

**CONSIDÉRANT** que le Club de patinage artistique Les Perséides de la Vallée de Petit-Saguenay, qui offrent des cours de patinage artistique depuis 10 ans avec des entraîneurs de niveau professionnel, sollicite des commandites enfin de pouvoir continuer leurs activités et pour l'organisation d'activités spéciales et des spectacles;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal désire encourager cette activité;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté  
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay accorde une commandite de 150 \$ (Ch. 5194) au Club de patinage artistique Les Perséides de la Vallée de Petit-Saguenay, pour la saison 2017-2018.

**10.4 2017:11:233 SUBVENTION PROJET JEUNES SPORTIFS 150 \$  
(C.M. Art. 8 par2-83-204)**

---

**CONSIDÉRANT** que le Projet jeunes sportifs sollicite une aide financière pour l'achat d'équipements pour les nouveaux jeunes hockeyeurs et le renouvellement des équipements désuets;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal désire encourager cet organisme;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard  
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte de verser une subvention au Projet jeunes sportifs du Bas-Saguenay pour la saison 2017-2018 au montant de 150 \$ (Ch. 5194).

**10.5 2017:11:234 NOUVELLE SIGNALISATION INTERNE BIBLIOTHÈQUE  
MUNICIPALE 279.41 \$ (C.M. Art. 83-204)**

---

**CONSIDÉRANT** que la bibliothèque municipale est membre du réseau Biblio Saguenay-Lac-Saint-Jean et doit se doter d'une nouvelle

signalisation interne afin de faciliter le repérage des utilisateurs d'une part, mais également de rendre le travail du personnel plus efficace.

**CONSIDÉRANT** que le forfait choisi par les responsables de la bibliothèque coûte 279.41 \$ plus taxes pour se conformer au projet de signalisation interne;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay  
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal autorise la commande de signalisation interne pour la bibliothèque municipale au coût de 279.41 \$ plus taxes.

## **11. VARIA**

### **11.1 CORRESPONDANCE (C.M. Art. 142)**

1. En date d'octobre, EnvironneX, transmettant les rapports d'analyses de l'eau potable et des eaux usées, pour le mois septembre 2017.
2. En date d'octobre, l'Agence des centres d'urgence 9-1-1, transmettant le relevé des sommes perçues pour les services 9-1-1 sur le territoire de Petit-Saguenay au mois d'août 2017, pour un montant de 315.96\$.
3. En date d'octobre, Chevalier de Colomb, transmettant une photo de l'affiche installée à l'entrée du village.
4. En date du 01 octobre, ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, transmettant l'information sur la semaine québécoise des rencontres interculturelles.
5. En date du 01 octobre, Développement durable, environnement et lutte contre les changements climatiques, transmettant l'information sur l'analyse du manganèse dans l'eau distribuée.
6. En date du 01 octobre, Véronique Tremblay, Députée de Chauveau, transmettant une invitation à la 20e édition d'une dégustation de vins et fromages au profit de la Villa St-Ambroise.
7. En date du 02 octobre, MRC du Fjord du Saguenay, Gina Bouchard, Adjointe à la Direction, transmettant une invitation au cocktail dînatoire pour la fondation Françoise Simard.
8. En date du 26 septembre, Régiment du Saguenay, Andre Simard, CD, transmettant une invitation à la dégustation vins et fromages du Régiment du Saguenay.
9. En date d'octobre, Fédération Québécoise des Municipalités, transmettant catalogue formation 2017-2018.
10. En date du 05 octobre, club de motoneige du Fjord, Linda Houde, secrétaire, transmettant les états financiers au 31 mai 2017.

11. En date 02 octobre, Groupe Ultime, transmettant un remboursement de 545.00\$.
12. En date du 10 octobre, Société de l'Assurance automobile, François Rémillard, Directeur, transmettant les actions prises par la société lors de l'Halloween.
13. En date du 11 octobre, Réseau Biblio, Sophie Bolduc, Direction générale, transmettant les dépôts de volumes et autres biens à notre bibliothèque.
14. En date du 19 septembre, MRC du Fjord du Saguenay, Christine Dufour, Directrice générale, transmettant un avis public sur le transfert des actifs et les quotes-parts des municipalités, sur la gestion des matières résiduelles.
15. En date du 22 septembre, Auberge des Cévennes, Louis-Mario Dufour, transmettant une copie conforme d'un envoi à la MRC concernant les inspecteur et préventionniste en incendie de la MRC.
16. En date du 26 septembre, Parc Canada, Sonia Normandin, Agente éducation du public, transmettant le protocole d'entente sur le nettoyage du Quai qui à eu lieu le 14 octobre.
17. En date du 17 octobre, RNCmédia, Mélanie Gagnon, Conseillère publicitaire, transmettant des propositions pour les vœux de Noël à la radio.
18. En date du 11 octobre, MRC du Fjord du Saguenay, transmettant la présentation du fonds d'appui au rayonnement des régions.
19. En date du 18 octobre, Caisse Desjardins du Bas-Saguenay, transmettant une subvention pour l'activité des feux d'artifice.
20. En date du 12 octobre, ministère de la Sécurité publique, Denis Landry, directeur, transmettant l'information sur le programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues du 05 avril au 16 mai 2017.
21. En date du 18 octobre, MRC du Fjord du Saguenay, Bruno Lavoie, Secrétaire-trésorier adjoint, transmettant le règlement 17-377 sur la prise en charge de la collecte, du transport et du traitement des déchets et des matières recyclables.
22. En date du 19 octobre, Union des municipalités du Québec, Bernard Sévigny, président, transmettant notre adhésion.
23. En date du 23 octobre, Unité de gestion de Charlevoix, Gilbert Massicotte, ingénieur forestier, transmettant l'information sur la consultation publique de l'unité d'aménagement 03351.
24. En date du 24 octobre, CNESST, transmettant la décision de classification 2018.

## **OFFRES DE SERVICE**

## **REVUES ET PUBLICATIONS**

Informe affaires – URBA – Le Lingot – Le Journal d'affaires.

## **12. RAPPORT DES DOSSIERS MUNICIPAUX**

- Alain Simard informe de l'annulation du tournoi 4 contre 4 dû au manque d'inscription

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR CONTRIBUABLES (Art. 150)**

**14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (C.M. Art. 83)**

À 20 h 23, Philôme La France, maire, déclare que la séance est terminée.

**CERTIFICAT (C.M. Art. 1093.1 et 961)**

Je soussignée, Marina Gagné, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Petit-Saguenay, certifie, qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par les résolutions : 2017:11:209 – 2017:11:210 – 2017:11:211 – 2017:11:214 – 2017:11:217 – 2017:11:224 – 2017:11:226 – 2017:11:227 – 2017:11:228 – 2017:11:229 – 2017:11:230 – 2017:11:232 – 2017:11:233 – 2017:11:234.

\_\_\_\_\_  
**PHILÔME LA FRANCE,**  
Maire

\_\_\_\_\_  
**MARINA GAGNÉ**  
Secrétaire -trésorière et directrice générale